

FEU D'ARTIFICE SÉCURISATION DE L'ACCÈS AU PAS DE TIR

**Feu d'artifice
Le 04/10/2025**



La Maire de la Commune de TULETTE,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L2212.2,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7.06.77,

Vu le décret 79.188 du 28 février 1979 et le décret N°186.1309 du 29 décembre 1986,

Vu l'organisation, par le comité des fêtes de Tulette (sous réserves des conditions météorologiques favorables) d'un spectacle pyrotechnique (tir d'un feu d'artifice prévu à 22h00) le samedi 4 octobre 2025 proposé dans le cadre de la fête foraine de Tulette dite « des Cornards »,

Considérant que pour le bon déroulement du spectacle pyrotechnique qui sera tiré depuis le terrain communal voisin au centre technique municipal (n°304 route de Bouchet) et par mesures évidentes de sécurité pour les spectateurs, les usagers de la route et les artificiers,

A. R. R. E. T. E.

ARTICLE 1 : L'accès au pas de tir sera strictement interdit à la circulation et au stationnement de tous les véhicules ainsi qu'à l'accès des piétons le **SAMEDI 4 OCTOBRE 2025 de 9h à 23h30** :

- : Du parking du centre technique municipal jusqu'au terrain communal situé à côté et du côté du chemin du Colombier : jusqu'au terrain communal situé entre le chemin du Colombier et le garage municipal.

ARTICLE 2 SÉCURITÉ d'ACCÈS AU PAS DE TIR : L'accès au site du pas de tir sera **STRICTEMENT INTERDIT** à toutes les personnes hormis les artificiers qui sont qualifiés et déclarés aptes à préparer et à procéder au tir du feu d'artifice.

ARTICLE 3 : Madame la Maire de la Commune de TULETTE et le Commandant de la Brigade de St Paul Trois Châteaux ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

- Le Comité des fêtes de Tulette,
- La gendarmerie de Saint-Paul-Trois-Châteaux,
- Le Centre technique municipal.

Fait à Tulette,
Le 16-09-2025

La Maire,
Sylvie MOLINIÉ

